

FORMULAIRE 11 - ÉVALUATION DE LA BIOSÉCURITÉ
PROGRAMME DE CERTIFICATION DES TROUPEAUX POUR LA MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE

Propriétaire/gestionnaire du troupeau :

Je suis responsable de cette exploitation et je confirme qu'elle respecte les exigences relatives à l'évaluation de la biosécurité en ce qui a trait aux critères suivants :

Vétérinaire accrédité ou public :

J'ai examiné attentivement cette exploitation et j'atteste qu'elle répond aux exigences relatives à l'évaluation de la biosécurité en ce qui a trait aux critères suivants :

1. Clôture

- Il y a une clôture périphérique autour du troupeau.
- Les clôtures sont suffisantes pour empêcher les animaux d'entrer et de sortir.
- Les clôtures sont d'une hauteur minimale de 2,4 mètres (8 pieds) et sont conformes aux règlements provinciaux/territoriaux, le cas échéant.
- L'inspection annuelle de l'intégrité de la clôture a été inspectée par _____ dans le cadre de l'inspection annuelle.

Notez toute lacune ou observation supplémentaire :

2. Stockage des aliments

- Tous les aliments sont stockés de manière à empêcher les cervidés sauvages d'y accéder.
- Les fourrages sont stockés dans des zones clôturées inaccessibles aux cervidés sauvages.
- Les bacs à grains et les concentrés sont protégés et entreposés de manière à les rendre inaccessibles aux cervidés sauvages.

Notez toute lacune ou observation supplémentaire :

3. Approvisionnement en eau

Les plans d'eau dormante (étangs, mares, mares-réservoirs, abreuvoirs, etc.) qui seront utilisés par les cervidés d'élevage sont inaccessibles aux cervidés sauvages. Les sources d'eau courante, dont les rivières, les ruisseaux et les eaux de ruissellement printanier, NE SONT PAS visées par cette exigence.

Notez toute lacune ou observation supplémentaire :

4. Taxidermie et carcasses

- Aucune carcasse ou partie de cervidé d'élevage ou de cervidé sauvage sans statut ou dont le statut à l'égard du PCT est inférieur à celui du troupeau concerné n'a été amenée sur les lieux aux fins de traitement ou de taxidermie.
- Des carcasses emballées sur le terrain de cervidés sauvages ou d'élevage sans statut ou dont le statut à l'égard du PCT est inférieur à celui du troupeau concerné ont été amenées sur les lieux, mais seulement à un endroit où les cervidés d'élevage n'ont pas accès.

Raisons pour lesquelles des carcasses ont été amenées sur les lieux :

- Il y a sur les lieux une installation de traitement (abattage, taxidermie) distincte qui est physiquement séparée des cervidés d'élevage vivant sur les lieux et à laquelle ceux-ci n'ont pas accès.

Décrivez l'installation de traitement (en préciser la fonction, l'emplacement sur les lieux, la capacité et les mesures qui y sont prises à l'égard de la biosécurité) :

5. Véhicules de transport

Décrivez le protocole de collecte et d'élimination de matières organiques qui est suivi chaque fois que de la matière organique s'échappe d'un véhicule transportant sur les lieux des cervidés d'élevage dont le statut est inconnu ou inférieur à celui du troupeau inscrit.

Dressez la liste des véhicules de transport pour lesquels ce protocole a été suivi (fournir la date de l'application du protocole et les renseignements sur le véhicule) depuis votre dernière évaluation de la biosécurité :

Décrivez le protocole de désinfection périodique des véhicules de transport qui est suivi dans le cadre des mesures de prévention courantes :

Dressez la liste des véhicules de transport pour lesquels ce protocole a été suivi (fournir la date de l'application du protocole, les renseignements sur le véhicule et des photographies à l'appui) depuis votre dernière évaluation de la biosécurité :

6. Évasion de cervidés

- Aucun cervidé d'élevage ne s'est échappé des lieux au cours de la dernière année du programme.
- _____(nombre total) cervidés d'élevage se sont évadés des lieux au cours de la dernière année du programme et, dans chaque cas, un *formulaire 10 - Signalement d'évasion et d'intrusion* a été rempli et soumis au moment de l'événement.
 - _____(nombre total) *formulaires 10 - Signalement d'évasion et d'intrusion* ont été remplis et soumis au cours de la dernière année du programme.
- _____(nombre total) cervidés d'élevage se sont évadés des lieux au cours de la dernière année du programme SANS qu'un rapport soit soumis.

7. Intrusion de cervidés sauvages

- Aucun cervidé sauvage n'est entré sur les lieux au cours de la dernière année du programme.
- _____(nombre total) cervidés sauvages sont entrés sur les lieux au cours de la dernière année du programme et, dans chaque cas, un *formulaire 10 - Signalement d'évasion et d'intrusion* a été rempli et soumis au moment de l'événement.
 - _____(nombre total) *formulaires 10 - Signalement d'évasion et d'intrusion* ont été remplis et soumis au cours de la dernière année du programme.
- _____(nombre total) cervidés sauvages sont entrés sur les lieux au cours de la dernière année du programme SANS qu'un rapport soit soumis.

8. Plus d'une terre

- Cette exploitation compte une seule terre qui a été inscrite aux fins de certification.
- Cette exploitation compte plusieurs terres contiguës l'une à l'autre et elles sont toutes répertoriées sous la même inscription aux fins de certification.
- Cette exploitation compte plusieurs terres non contiguës l'une à l'autre et elles sont toutes répertoriées sous la même inscription aux fins de certification.
- Cette exploitation compte plusieurs terres non contiguës l'une à l'autre et certaines d'entre elles ne sont pas répertoriées sous la même inscription aux fins de certification ou ne sont pas inscrites (encercler l'expression qui convient).

En tant que RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES SEULEMENT, veuillez prendre note des mesures de biosécurité supplémentaires, celles-ci ne sont PAS obligatoires et ne sont offertes ici que sous forme de recommandations aux meilleures pratiques:

- Tenue de documents et administration (voir la section 4.4.8 des Normes nationales)
- Tenir des registres de tous les visiteurs et des véhicules qui se mentent sur les lieux
- Bonne éducation de tout le personnel quant aux protocoles de biosécurité appropriés.
- Réduire au minimum la transmission directe de la MDC (voir la section 4.4.9 des Normes nationales)
- Inspecter les clôtures périphériques au moins 4 fois par année
- Avoir d'autres moyens de dissuasion pour les cervidés sauvages tels que les chiens, ou des clôtures périphériques supplémentaires
- Réduire au minimum la transmission indirecte de la MDC (voir la section 4.4.10 des Normes nationales)
- N'utilisez de l'équipement jetable qu'une seule fois
- Nettoyez et désinfectez tout l'équipement non jetable après chaque utilisation
- Ayez de l'équipement dédié pour votre ferme inscrite
- Protéger les aliments contre les rongeurs

FORMULAIRE 11 - ÉVALUATION DE LA BIOSÉCURITÉ
PROGRAMME DE CERTIFICATION DES TROUPEAUX POUR LA MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE

Nom de l'exploitation : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____

En date du ____ jour de ____ 20__

En date du ____ jour de ____ 20__

Signature de l'éleveur de cervidés

Signature du vétérinaire accrédité ou public

Nom de l'éleveur de cervidés
en caractères d'imprimerie

Nom du vétérinaire accrédité ou public en
caractères d'imprimerie